



Vice caché suite à vente espace

Par **giginono**, le **30/06/2015** à **16:28**

Bonjour,

En Février 2015, j'ai vendu à un particulier un espace 4 de 2008, qui avait environ 90000 km avec toutes les entretiens fait en concession et le contrôle technique OK + changement amortisseur AV. Ce véhicule je l'ai acheté à une société de vente de véhicule d'occasion en février 2013 (elle avait 75000km). Je recois ce matin un appel de l'acheteur , qui a un soucis de boite de vitesse avec le véhicule (casse roulements) et il me demande de payer les réparations. Je refuse de payer car le véhicule n'avait aucun problème à la vente.

Du coup il me dit qu'il m'envoie un recommandé pour me signaler qu'il fera passer un expert sur la voiture pour vice caché. Il m'a également dit que Renault prendrait en charge 50%, et que je dois payer le reste !

Que dois je faire ? Faut également que je fasse la même chose avec la société qui m'a vendu le véhicule ? L'acheteur aura t'il gain de cause sur le sujet ou il me met juste la pression pour avoir un règlement à l'amiable afin de ne pas payer la réparation ?

Par **serge74**, le **30/06/2015** à **17:26**

voir <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11007.xhtml>

donc attendre l'expertise qui indique que le vice existait déjà en février, et engager une contre-expertise si cela parait discutable.